Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le





Conseil municipal du 17 octobre 2022 Délibération n° 103-22

Objet: Modification du tableau des effectifs

Date de convocation : 11/10/2022 Présidence : Renaud PFEFFER - Maire Secrétaire élu : Laure PIQUERAS

Membres présents: Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET — Virginie PRIVAS-BREAUTE - Serge CAFIERO — Sophie PIVOT - Gaël DOUARD — Véronique ZIMMERMANN — Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON — Anne BLANCHET — Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET
Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON
Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL
Raphaelle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS
Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents:

Nombre de conseillers

En exercice: 29 Présents: 23 Votants: 29

I. LE CONTEXTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, le comité technique est obligatoirement saisi pour avis.

Le comité technique du 9 septembre 2022 a émis un avis favorable.

II. LA PROPOSITION

La commission *Finances et Moyens Généraux,* réunie le 19 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Anne-Catherine VALETTE, Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

ffiché le



ID: 069-216901413-20221017-D103_22-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentes :

DE MODIFIER le tableau des effectifs selon le tableau suivant :

Filière Administrative

À la suite du départ d'un agent par voie de mutation, ainsi qu'un poste non pourvu sur le grade d'adjoint administratif, il convient de supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{nde} classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié.

Suppression	Création
2 Adjoints administratifs principal 2 ^{nde} classe TC	

Filière Technique

Suite à la réussite au concours d'adjoint technique principal 2^{nde} classe, il convient de nommer l'agent sur ce grade, de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{nde} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié.

Suppression	Création
1 Adjoint technique TC	1 Adjoint technique principal 2 ^{nde} classe TC

Filière Culturelle

En vue du prochain départ à la retraite d'un agent à la bibliothèque, le recrutement d'un nouvel agent s'est avéré nécessaire.

Ce dernier n'étant pas titulaire de la Fonction Publique Territoriale, l'agent recruté sera nommé sur le grade d'adjoint du patrimoine à Temps Complet. Il convient de créer le poste.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié.

Suppression	Création
	1 adjoint du patrimoine TC

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

